



Filière administrative

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2022**

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2022, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Bretagne.

### **I. EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

#### **A. Calendrier**

<b>Périodes d'inscription</b>	Du 8 mars au 21 avril 2022
<b>Période de retrait des dossiers</b>	Du 8 mars au 13 avril 2022
<b>Date limite de retour des dossiers</b>	Le 21 avril 2022
<b>Épreuve écrite d'admissibilité</b>	Le 22 septembre 2022
<b>Réunion du jury d'admissibilité</b>	Le 17 novembre 2022
<b>Épreuve orale d'admission</b>	Les 12, 13 et 14 décembre 2022
<b>Réunion du jury d'admission</b>	Le 16 décembre 2022

#### **B. Inscriptions**

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et comptant :

- au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;
- ou au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier, c'est-à-dire au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**437 candidats** ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription.

Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leur dossier ne serait examiné qu'après l'épreuve écrite d'admissibilité. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le Centre de Gestion du Finistère à réception des dossiers des candidats, exception faite des signatures obligatoires dans le dossier d'inscription. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion avant l'épreuve d'admissibilité.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats pouvaient produire jusqu'au jour de l'épreuve écrite d'admissibilité (soit le 22 septembre 2022), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manqua(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve :

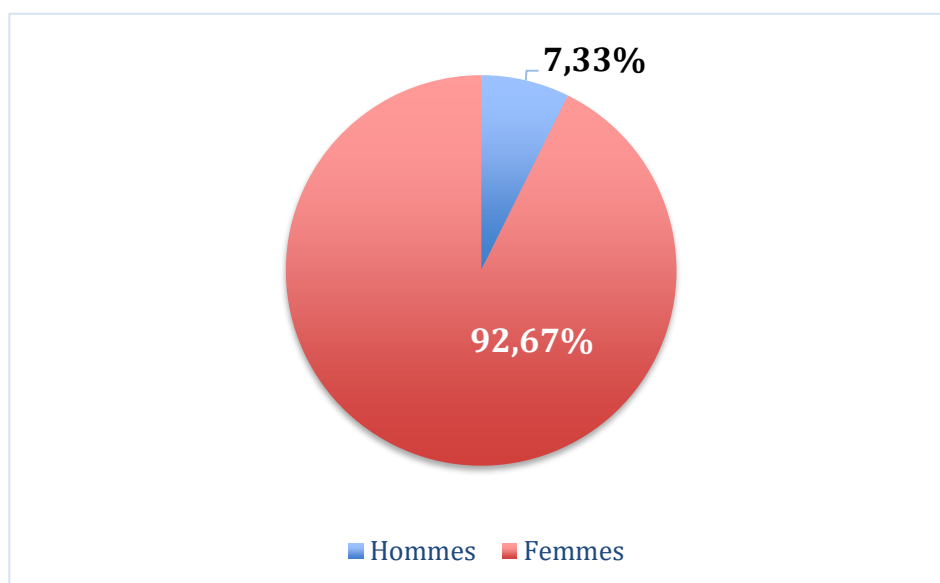
- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- et de remplir les conditions d'inscription.

## II. CANDIDATS

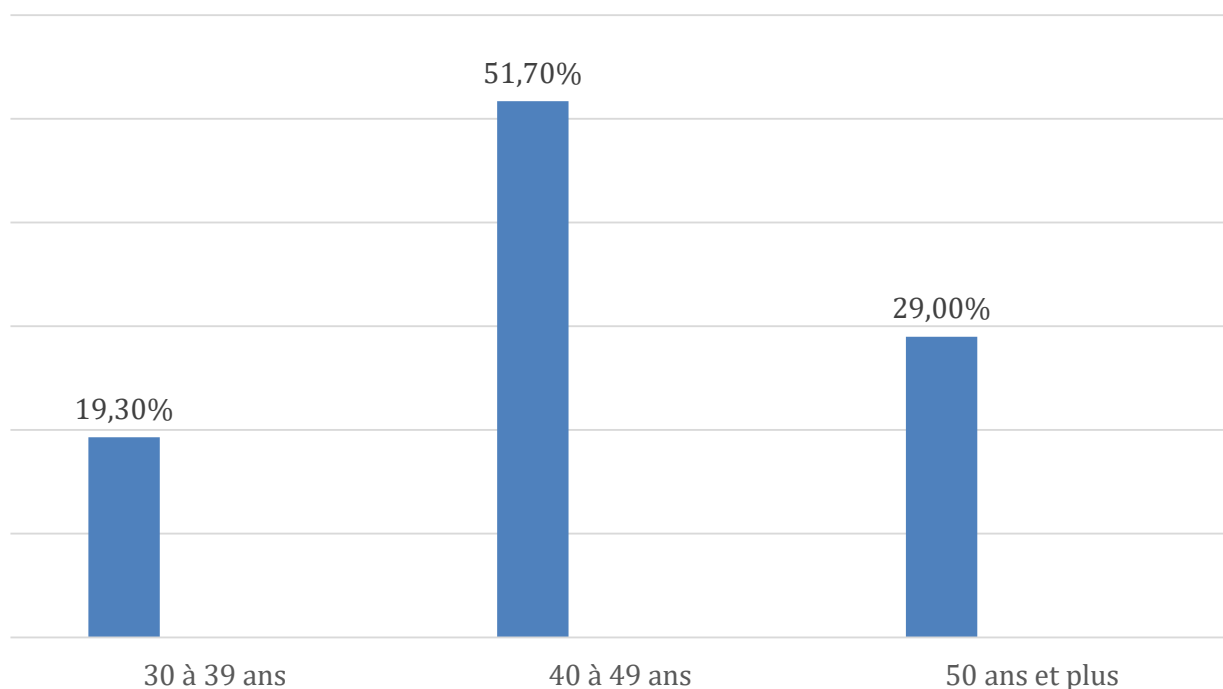
### A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	97	<b>404</b> Soit <b>92,45 %</b> des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	98	
Ille et Vilaine	105	
Morbihan	104	
Hors Bretagne	33	<b>33</b> soit <b>7,55 %</b> des candidats domiciliés hors Bretagne

## B. Répartition femmes - hommes



## C. Tranches d'âges



Au moment de leur inscription, 39,60 % des candidats exerçaient au sein d'une commune et 15,80 % dans une communauté de communes.

### III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

#### A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'admissibilité est le suivant :

« Épreuve écrite qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles »

➤ *Durée : 3 heures ; coefficient 1.*

#### B. Déroulement

**437 candidats** ont été convoqués à l'épreuve écrite qui s'est déroulée le 22 septembre 2022 au Parc des Expositions de Lorient à Lanester (56) et dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite</b>	<b>287</b>
<b>Nombre de candidats absents</b>	<b>150</b>
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>34 %</b>

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

**Après l'instruction des dossiers d'inscription, trois candidats ont été déclarés non admis à concourir au motif qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises pour cet examen.**

#### C. Résultats de l'épreuve écrite

##### 1- Tableau des résultats

Notes sur 20

<b>Note la plus basse</b>	<b>Note la plus haute</b>	<b>Moyenne générale</b>
<b>0</b>	<b>17</b>	<b>9,14</b>

##### 2- Signe distinctif :

Trois copies ont été soumises aux membres du jury afin qu'ils déterminent la présence ou non de signe distinctif.

Le Jury décide d'attribuer la note de 0 sur 20 à ces 3 copies pour le motif suivant :

- Mention d'une date différente de celle du jour de l'examen

Les mentions, ci-dessous, ont été indiquées aux candidats oralement par les responsables des centres d'écrits, sur la consigne qui leur a été distribuée individuellement ainsi que sur la première page du sujet.

*« Aucun signe distinctif tel que votre nom, prénom, numéro de convocation, initiales, signature, espace ou marge blanche (de plus de 5cm) ou encadrement des titres... ne doit apparaître sur vos copies (hormis dans la partie à rabattre). Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses, de noms imaginaires ou existants : nom d'une collectivité fictive, de votre collectivité, de votre lieu de résidence, nom d'une personne existante ou fictive, de même que le lieu de la salle d'examen où vous composez, ou encore une date fictive (autre que celle du jour de l'examen soit le 22 septembre 2022).*

*Vous devez seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet.*

*Vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif et la note de 0/20 vous sera attribuée. »*

### **3- Notes éliminatoires :**

20 candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-940 du 1<sup>er</sup> août 2012 : « Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Après délibération, le jury institutionnel, réuni le 17 novembre 2022, a fixé le seuil d'admissibilité à **09 sur 20**  
**150 candidats ont donc été déclarés admissibles.**

## **D. Conseils aux candidats**

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est assez faible même si quelques candidats ont rendu de bons rapports. Beaucoup de copies manquent de méthodologie : les introductions sont parfois maladroitement et incomplètes ; les parties informative et opérationnelles sont déséquilibrées ; les sous-parties sont soit inachevées, soit inexistantes et le choix du plan n'est pas toujours judicieux.

La seconde partie avec propositions est souvent incomplète et la gestion de projet n'est pas suffisamment maîtrisée et déclinée par le candidat. Le devoir demeure donc inachevé.

Un soin particulier devra être apporté à l'orthographe.

Le sujet est en ligne sur le site internet du CDG29 : [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh) (accessible dans le fonds documentaire).

## **IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

### **A. Nature de l'épreuve**

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'admission est le suivant :

« Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe »

➤ *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - Coefficient 2.*

## B. Déroulement

**150 candidats** ont été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée du 12 au 14 décembre 2022 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

<b>Nombre de candidats convoqués</b>	<b>150</b>
<b>Nombre de candidats présents</b>	<b>146</b>
<b>Taux d'absentéisme</b>	<b>2.67%</b>

Aucun procès-verbal n'a été dressé durant l'épreuve.

## C. Résultats de l'épreuve orale

*Notes sur 20*

<b>Note la plus basse</b>	<b>Note la plus haute</b>	<b>Moyenne générale</b>	<b>Nombre de notes ≥ 10</b>
<b>05</b>	<b>18,50</b>	<b>11,18</b>	<b>96</b>

## D. Conseils aux candidats

Les membres du jury relèvent pour certains candidats ont une méconnaissance générale des institutions, de l'environnement territorial (organisation administrative, politiques publiques, fonctionnement des collectivités, connaissances spécifiques en finances, commande publique, ressources humaines, ...).

Les candidats restent dans leur domaine d'activité et ont des difficultés à se projeter en tant que Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, sur des fonctions d'encadrement ou encore la conduite de projet. Qui sont des missions dévolues à ce cadre d'emplois et en particulier à ce grade.

## V. RÉSULTATS D'ADMISSION

### A. Moyenne générale (écrit et oral)

*Notes sur 20*

<b>Moyenne la plus basse</b>	<b>Moyenne la plus haute</b>	<b>Moyenne générale</b>
<b>06,33</b>	<b>17,33</b>	<b>11,32</b>

Aucun candidat n'a été éliminé en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Sur les 150 candidats admissibles, 45 candidats ont une moyenne inférieure à 10 sur 20.

## B. Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-940 du 1<sup>er</sup> août 2012 : « Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 ».

Les membres du jury institutionnel, réunis le 16 décembre 2022, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats présents ont décidé de fixer le seuil d'admission à **12/20**.

- 61 candidats ont été déclarés admis.

Fait à Quimper, le 16 décembre 2022

Le Président du Jury



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. CAP".

Dominique CAP